

A l'attention de membres du  
Conseil administratif de la commune de Confignon  
Mairie de Confignon  
Case postale 18  
2 Chemin de Murlaz  
1232 Confignon

Onex, le 11 mars 2019

Madame la Maire,  
Madame la Conseillère administrative  
Monsieur le Conseiller administratif,

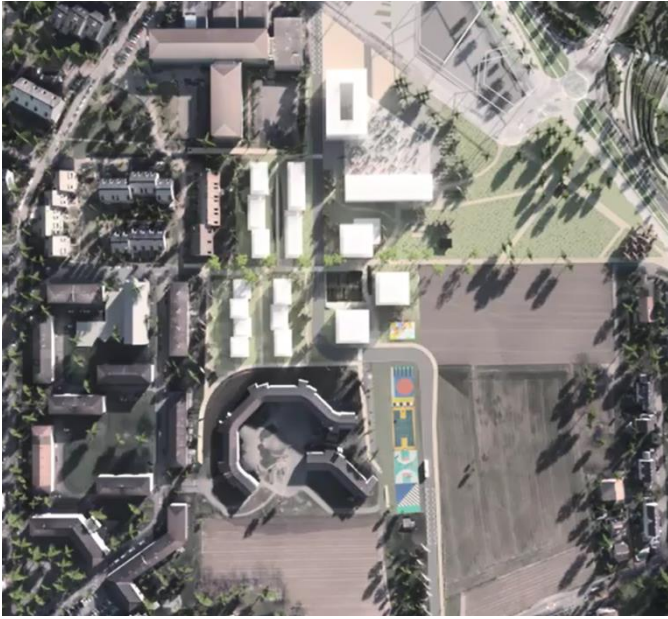
Lors de sa dernière séance notre comité a pris connaissance des images présentées le 24 janvier dernier relative au PLQ Vuillonex suite aux ateliers de concertation. Nous tenons par la présente à vous faire part de quelques-unes de nos observations. Notre démarche se veut constructive dans la droite ligne de l'esprit et les statuts de notre association.

Certains d'entre nous, se souviennent de nombreux débats au sein de la commune pour enterrer l'autoroute de contournement, préserver le patrimoine naturel et bâti et conserver le modèle architectural par la construction de petits immeubles de 2 ou 3 étages avec des toits à pans.

François Compagnon, nous le rappelle dans son ouvrage « Histoire d'un développement maîtrisé » en 2009, « *La commune de Confignon, tout entière, élus, citoyens engagés et communiens, se sont efforcés de garder la maîtrise du développement contre vents et marées, conscients de détenir un patrimoine précieux. Ils s'appliquèrent à le défendre auprès des autorités cantonales, avec autant de fermeté que d'intelligence, en reconnaissant que sa proximité avec l'agglomération genevoise lui commandait de se montrer ouverte et solidaire. ... Attachement au terroir, esprit d'ouverture et tradition démocratique ont assuré une urbanisation modérée à ce coin de terre où il fait bon vivre.* »

Nous voici à nouveau confrontés à un développement, cette fois, intensif de Confignon avec la construction des nouveaux quartiers des Cherpines et du Vuillonex et l'aménagement d'une nouvelle route sur la césure verte en sus du projet d'une ligne de télécabines urbaines et du Léman Express.

S'agissant du PLQ de Vuillonex, nous apprécions le gabarit des petits immeubles A1 et A2 sur le haut du quartier assurant ainsi une contiguïté avec la forme urbaine du village de Confignon. Très attachés aux toits à pans, nous espérons que ces petits immeubles seront construits selon le modèle architectural retenu même pour le cycle d'orientation. Les bâtiments sur l'actuel parc de jeux C1 et C2 nous semblent cependant très proches des habitations actuelles et futures.



Concernant les immeubles B, nous nous interrogeons sur leur hauteur, la zone d'affectation 4A étant destinée à des maisons d'habitation d'un gabarit maximum de 15 mètres. Ceux-ci nous semblent par ailleurs trop volumineux et imposants par rapport aux autres constructions du village. Nous regrettons cette fracture dans la forme urbaine et souhaiterions qu'elle soit atténuée.

A1	Rez + 1 étage + attique	20 logements
A2	Rez + 2 étages + attique	22 logements
B1	Rez + 4 étages + attique	30 logements
B2	Rez + 4 étages + attique	30 logements
B3	Rez + 4 étages + attique	25 logements
C1	Rez + 1 étage + attique	26 logements
C2	Rez + 2 étages + attique	27 logements
		180 logements



Nous nous interrogeons aussi sur l'intégration et le volume des constructions de 15'000 m2 SBP en bordure du village pour y accueillir, en principe, un établissement médico-social (EMS), une crèche et des commerces. Selon l'association Curaviva au service des personnes ayant besoin de soutien, l'institution du futur ne doit plus être pensée comme une grande maison mais comme une structure de plus petite taille offrant des services variés aux personnes âgées. Pour le bien-être de nos seniors, nous privilégions la construction de petits immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA). Ces appartements, très bien équipés et sécurisés, offrent la possibilité aux personnes âgées de rester indépendantes tout en étant accompagnées pour différents services (repas, animation, aide médicale, sociale et administrative). Avec le vieillissement de la population et l'espérance de vie qui tend à s'allonger, ce type d'appartement est prisé et semble moins onéreux en termes de finances publiques.

Enfin, nous regrettons le maintien de la tangentielle bus de la rue de Bernex à la route de Soral en direction des Cherpines et ceci malgré la forte opposition de cet aménagement relevée lors des ateliers de concertation. La construction d'une nouvelle route sur l'autoroute, que nous avons pu

enterrée grâce à la ténacité de nos prédécesseurs, aurait un impact considérable sur la qualité du paysage, la nature, la biodiversité avec une perte importante de précieuses surfaces agricoles utiles. **Nous réitérons par ce courrier notre volonté de préserver le Vallon de l'Aire par l'élaboration d'un plan de site ou toutes autres mesures.** A ce sujet nous observons que le projet de revitalisation de l'Aire est candidat au prix du paysage du Conseil de l'Europe.

Ce nouveau quartier du Vuillonex, tout proche des arrêts de bus et trams, étant déjà bien desservi en transports publics, nous privilégions la liaison des différents lieux de la commune par un petit bus circulant sur les routes et chemins existants.

Selon l'office des transports, la tangentielle est nécessaire pour relier Bernex au Bachet, en passant par les Cherpines et son trajet diffère de celui de la ligne de télécabines urbaines. Cette tangentielle deviendrait cependant inutile avec la venue du Léman Express à Bernex/Confignon, le trajet étant bien plus rapide en RER qu'en bus, selon les temps de parcours indiqué sur le site du CEVA, soit : depuis Bernex : Cherpines 3 min • Lancy Pont Rouge 6 min • Cornavin 11 min • Nations 14 min • Aéroport 18 min • Meyrin 20 min • Satigny / Russin 25 min • Nyon 25 min • Lausanne 46 min • Carouge/Bachet 8 min • Champel / Hôpital 12 min • Eaux-Vives 14 min • Chêne-Bourg 17 min • Annemasse 21 min • Thonon / Evian 55 min,

**Aussi, nous vous prions instamment de solliciter auprès de nos autorités cantonales et fédérales le prolongement de la ligne ferroviaire souterraine de Lancy Pont Rouge à Bernex, via les Cherpines et la mise en service du Léman Express sur ce tronçon aussi rapidement que possible, dès 2030 idéalement.**

Outre les solutions de mobilité douce, le train reste le moyen de transport le plus respectueux de l'environnement. Un véritable transfert du trafic de la route au rail pourra s'opérer grâce à ce transport public, cohérent, rapide, efficace, rentable, performant et surtout relié aux 45 gares de la région.

A l'heure où des Marches pour le Climat sont organisées dans de nombreuses villes, nous devons réfléchir non seulement à une transition économique, écologique et sociale afin notamment de réduire notre empreinte, lutter contre la pollution et préserver la biodiversité mais aussi nous positionner courageusement et fermement pour une transformation de nos modes de vie et consommation afin de promouvoir plus de sobriété et durabilité.

**Faire le choix d'un seul transport public pour relier Bernex/Confignon aux Cherpines et renoncer à construire sur le même axe une nouvelle route et une ligne de télécabine urbaine provisoire accompagnée de stations et pylônes au travers de zones protégées au niveau cantonal et fédéral participe au développement durable et à la préservation de notre patrimoine.**

En vous remerciant très sincèrement pour votre attention, nous vous prions de croire, Madame le Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

Michel Marti  
Président

CC : Monsieur Pierre Robyr, chef de projet à l'office de l'urbanisme.  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de la commune de Confignon.